



6 rue Louise Weiss
Bâtiment Condorcet – Teledoc 322
75703 PARIS Cedex 13
Site Internet : www.unsadouanes.fr

PARIS, LE 27 MARS 2023

À

*Madame la Directrice générale
Direction générale des douanes et droits indirects
11 rue des deux communes
93558 Montreuil Cedex*

Affaire suivie par : Romain SIMEON
Portable : 06.17.09.72.62
Téléphone siège : 06.82.11.34.81
Mél : unsadouanes@gmail.com
Mél : udtfrance@gmail.com

Objet : Situation des moniteurs TPCI
Réf. : **004/2023**

Madame la Directrice générale,

L'UNSA Douanes souhaite alerter sur la situation des moniteurs de TPCI, pour lesquels les conditions à exercer ont rencontré de nouvelles et fortes contraintes. Cela peut avoir des conséquences importantes pour l'ensemble des personnels de la Surveillance, puisque leurs différentes habilitations en dépendent.

Face à la montée de la violence, aussi bien physique que verbale venant des usagers, mais également des risques encourus par l'ensemble des agents, il nous paraît indispensable que la douane puisse garantir à l'ensemble des agents, une formation de haut niveau en matière de sécurité dans les contrôles.

Les besoins croissants en matière de formation ont pesé sur cette spécialité, dont le volume horaire de formation a considérablement augmenté depuis 2015.

Cela fait plusieurs mois que les formateurs avertissent l'administration sur le besoin d'augmenter les capacités de formation, d'améliorer le matériel et d'apporter une véritable reconnaissance concernant cet enseignement. Ces attentes rejoignent globalement les conclusions du rapport de l'inspection des services relatif à la formation TPCI.

En outre, nous avons déjà signalé à plusieurs reprises que la sécurité des personnels est essentielle. Elle représente un des piliers majeurs de la mise en œuvre des contrôles. Dans ces conditions, nous estimons qu'il sera essentiel de :

- **Agir pour la valorisation de la fonction**
- **Prendre acte de l'impérieuse nécessité de refondre la formation des moniteurs, de la formation initiale des stagiaires, et de la formation continue.**
- **Accompagner cette refonte par la prise en compte réelle du caractère obligatoire de la formation.**
- **Apporter une réelle reconnaissance aux fonctions de formateurs.**
- **Permettre aux référents régionaux l'exercice complet de leurs attributions.**
- **Tenir compte des besoins liés à la spécificité de la fonction.**
- **Maintenir un niveau suffisant en terme d'aptitude physique et de préparation opérationnelle**
- **Revoir le circuit de l'information propre aux moniteurs.**
- **Revaloriser de leur indemnité.**

Cette liste, issue de nos différentes consultations sur le terrain, n'est pas exhaustive et pourra certainement être amendée par la population douanière concernée.

Nous vous demandons d'examiner les problématiques soulevées dans les meilleurs délais et d'insérer ce point à l'agenda social du 1^{er} semestre afin d'apporter des réponses rapides et efficaces à l'ensemble de la branche Surveillance.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le syndicat,
Sébastien RUCART
Secrétaire général UNSA DOUANES